

Saint-Etienne, le 19 novembre 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

DIVEL 3
Collège

Affaire suivie par :
Solange PRIETO
Tél : 04 77 81 41 29
Mél : solange.prieto@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Base d'observation des accidents scolaires (BAOBAC) dans les écoles d'enseignement public et privé sous contrat

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes.

L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat. Les données des années précédentes figurent dans les rapports annuels de l'Observatoire rendu public au mois de janvier puis sur son site internet (<http://ons.education.gouv.fr/>).

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite pour l'année scolaire 2020/2021 dans des conditions identiques.

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

La saisie des informations se fait directement sur l'application BAOBAC, directement accessible en cliquant sur ce lien : https://ppe.orion.education.fr/services_men/itw/answer/s/7u3idkdra9/k/primaire. On la retrouve également dans la rubrique «bases de donnée et enquêtes » de notre site <http://www.education.gouv.fr/ons>.

Sur la base des données recueillies, l'Observatoire recherche les types d'accidents les plus fréquents et propose des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire 2020/2021 (hors trajet domicile-école).

**P/l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire
et par délégation,
la secrétaire générale,**


Armelle KHEDER